

"Quand on voit les résultats (des dernières élections), il est vrai que la parité verticale a permis la présence des femmes, mais quel est l'intérêt national supérieur occasionné par cette présence?", [s'est interrogé le député Taher Hmila, doyen de l'Assemblée nationale constituante, sur les ondes de Jawhara FM](#) .

"Actuellement, environ la moitié des membres de l'Assemblée sont des femmes. De combien de femmes avez-vous déjà entendu parler? Et les autres où sont-elles? Quand certaines femmes prennent la parole - inutile de les nommer pour ne pas les blesser -, c'est une farce", a soutenu le député alors que les femmes représentent en réalité moins du tiers des membres de l'ANC.

"Est-ce que ce problème de parité a été intégré culturellement ou socialement? Non, ce sont des pressions qui nous viennent de l'étranger, au nom d'associations tunisiennes financées par des parties étrangères", a-t-il poursuivi.

"On ne trouve pas le même type de femmes sur la côte (...) que dans les régions intérieures. Là il y a une autre culture et une autre vision", a ajouté le doyen de l'Assemblée.

Taher Hmila avait déjà tenu des propos réducteurs à l'égard des femmes, dans une émission diffusée sur Zitouna TV en mai dernier. Il s'agissait alors de condamner la levée des réserves sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

"Imaginez qu'un homme veuille avoir des relations sexuelles avec sa femme et que cette dernière refuse. Si l'acte sexuel a lieu, elle peut porter plainte contre lui pour viol", s'est-il insurgé condamnant ainsi les dispositions de la CEDAW.

[Récemment, des propos similaires avaient été tenus par le député Brahim Gassas, à l'Assemblée nationale constituante, suscitant l'indignation d'un grand nombre de députés](#) .

Quelques minutes après son intervention, l'article énonçant un quota réservé aux femmes en tête de liste pour les futures élections législatives, avait été rejeté lors de l'examen de la loi électorale.

Commentant les propos Brahim Gassas, Taher Hmila a indiqué que le député représentait la circonscription dans laquelle il a été élu. "Pour eux, si une femme n'obéit pas à son mari, elle tombe des grâces de Dieu jusqu'à ce qu'elle lui obéisse à nouveau (...) A Kebili, à Gafsa ou je ne sais où, le mari accepterait-il que sa femme reste jusqu'à 3h ou 4h du matin en réunion politique? Par principe elle doit pouvoir le faire, mais il y a des villes ouvertes où c'est accepté et d'autres lieux où ce n'est pas le cas".

"Donc même si notre Constitution est basée sur la citoyenneté et l'égalité entre les femmes et les hommes, dans les faits, il n'est pas encore temps pour la parité verticale et horizontale. (...) Il faut que la femme se débarrasse de cet héritage culturel rétrograde, avant de pouvoir être une citoyenne dans le vrai sens du terme", a-t-il conclu.

Source: [huffpostmaghreb](http://huffpostmaghreb)